



WWW.sud-protectionsociale.org

SUD MGEN : 3 rue de l'arrivée - CIT BP 197 - 75749 Paris CEDEX 15 – Tél. : 01 43 20 28 04

sudmgen@orange.fr

Vous soumettez aujourd'hui (19 ou 20 septembre) aux organisations syndicales, le projet d' « ACCORD D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL »

SUD-MGEN comme les autres organisations syndicales doit se positionner. C'est une lourde responsabilité mais nous l'assumons.

Après avoir exprimé un vote négatif lors du CE du 28 août dernier sur le projet d'évolution des centres de service, nous nous sommes penchés différemment sur le protocole des mesures d'accompagnement social

La MGEN dans son préambule ne démontre toujours pas ou faut-il dire ne veut toujours pas nous démontrer en quoi le transfert des activités entraîne le transfert des personnes. C'est la MGEN qui a décidé d'associer le transfert des activités avec le transfert des personnes.

C'est une décision autoritaire de la part d'un employeur qui coure après la rentabilité sous couvert de contraintes économiques, l'humain ne représentant plus qu'une marchandise négligeable.

L'humain pour nous militantes de SUD-MGEN est ce qui constitue la base de notre engagement.

Il est d'ailleurs très étrange de lire dans votre définition de l' « éthique mutualiste », les principes presque semblables à ceux de SUD.

Vos valeurs sont SOLIDAIRE, DEMOCRATIE et INDEPENDANCE-

Je vous rappelle que SUD signifie « SOLIDAIRE, UNITAIRE et DEMOCRATIQUE » .

SOLIDAIRE nous le sommes avec tous nos collègues.

UNITAIRE, c'est un peu comme l'indépendance, SUD est une organisation unique, indépendante des partis politiques mais qui se félicite d'avoir contribué à l'unité syndicale.

DEMOCRATIQUE, la décision que nous allons prendre a été déterminée par la majorité des expressions de nos adhérents et n'a été en aucun cas influencée.

SUD-MGEN est rentrée dans la négociation dans le seul but de sauver un maximum de salariés du licenciement.

Nous avons fait des propositions qui n'ont pas été toutes retenues par l'employeur si ce n'est la lettre d'appel au volontariat qui précèdera la lettre de proposition de modification du contrat de travail.

C'est un projet scélérat mais malgré tout nos collègues y voient un moyen de partir dans le cadre de la CAA plus dignement que par un licenciement.

SUD-MGEN signera donc l'ACCORD D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL dans le cadre de l'EVOLUTION DES CENTRES DE SERVICE mais notre syndicat restera vigilant sur le processus de mise en œuvre de ce plan.